Colmar-Berg, le 22 juillet 2022

Certificat

Conformément à l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par arrêté (No EAU/AUT/22/0278) du 15 juillet 2022 la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, a accordé à la S.A. Goodyear Dunlop Tires Operations une autorisation relative à la gestion des eaux dans le cadre du réaménagement et de l'exploitation d'un dépôt d'azote liquide sur le site de Goodyear Tire plant, avenue Gordon Smith à Colmar-Berg.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours.

Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre, le secrétaire,